

<https://www.snetap-fsu.fr/TFR-Concours-interne-et-externe-2026.html>



TFR : Concours interne et externe 2026

- Métiers - TFR-ATFR -

Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Un arrêté du 26/02/2026 annonce un concours pour le recrutement dans le corps des Technicien-nes Formation Recherche ([TFR](#)), cet arrêté est disponible sur le site légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053594061>

Une note de service, plus complète, sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#) dans la partie "Service des ressources humaines" des sommaires, nous vous recommandons de la lire.

26 postes de technicien-nes de formation et de recherche de classe normale sont ouverts au titre de l'année 2026.

Voici un résumé de la répartition mais vous trouverez les tableaux détaillés dans l'arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053634714>

- **Enseignement supérieur agricole** : 14 postes
 - 5 en externe (VetAgro Sup Lyon, AgroParisTech)
 - 9 en interne ([ENVA](#), AgroParisTech, ENVT, VetAgro Sup Lyon)
- **Enseignement technique agricole** : 12 postes
 - 10 en externe ([LPA](#) Sées, [LEGTA](#) Aix-Valabre, LPA Belleville, [EPLEFPA](#) Guadeloupe, LEGTA Dax, EPLEFPA Val de Seille, LEGTA Yvetot, LEGTA Fontenay le Comte, LEGTA Chambéry la Motte Servolex, LEGTA Colmar Wintzenheim)
 - 2 en interne (EPLEFPA Amiens, EPLEFPA Terre et Paysages Sud Deux-Sèvres)

Les fiches de poste sont consultables sur : <https://concours.agriculture.gouv.fr/> (espace d'informations).

Cela dit, 12 places (10 externes et 2 internes) concernent l'enseignement agricole technique dans la branche d'activités professionnelles A ([BAP](#) A) Technicien biologiste. Voir notre [compte rendu du GT ATLS du 10 février 2026](#)

La date de prise de fonction dans l'enseignement technique serait le 1er novembre.

Inscriptions :

- Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 02/03/2026 au 02/04/2026 à minuit (heure de Paris).
- La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 09/04/2026.

Épreuves :

Concours externe :

- Les épreuves écrites se dérouleront le 4 juin dans les centres ouverts sur le territoire national.
 - Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du 29 juin sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>
- Les épreuves orales d'admission sur dérouleront à Paris à partir du 7 septembre.
 - Les résultats d'admission seront publiés à partir du 14 septembre 2026 ici : <https://concours.agriculture.gouv.fr/resultats-aux-concours-et-examens>

Concours interne :

- L'admissibilité se fait sur dossier [RAEP](#), il faut le déposer avant le 09 avril.
 - Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du 6 juillet ici : <https://concours.agriculture.gouv.fr/resultats-aux-concours-et-examens>
- Les épreuves orales d'admission sur dérouleront à Paris à partir du 21 septembre.
- Les résultats d'admission seront publiés à partir du 28 septembre 2026 ici : <https://concours.agriculture.gouv.fr/resultats-aux-concours-et-examens>

Les dispositions spécifiques pour les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet concours :

- Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours. ([Article 21](#) du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 et pour les agent-es non titulaire, [article 6](#) du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007).
- Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :
- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.

- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
 - Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
 - Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
 - Consultez les **plannings des épreuves orales**.
 - Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.
- **Des formations d'aide à la préparation :**
- Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>
 - Des **formations "Dossier RAEP" et "Préparation à l'oral"** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
 - Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire"** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.
 - Le SNASUB [FSU](https://snasub.fsu.fr/) met à disposition un guide très utile pour aider à la préparation de l'oral : <https://snasub.fsu.fr/notre-guide-bien-preparer-loral-dun-concours/>